

suivant que Son Excellence recommande à l'attention de la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative autorisant certaines modifications à l'accord conclu avec *The Dominion Coal Company, Limited*, aux termes de la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes, afin de changer les modalités du remboursement du principal et des intérêts, prévues par l'article 4 de la loi.

(La motion est adoptée.)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

TERRE-NEUVE—MISE EN VIGUEUR DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE SUR LA RÉVISION DES CONDITIONS DE L'UNION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné les obligations formelles du Canada envers Terre-Neuve, aux termes des conditions de l'Union, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement se propose de prendre quelque mesure au cours de la présente session pour mettre en vigueur les vœux du rapport de la commission McNair?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette commission royale a été instituée par le gouvernement précédent et, apparemment ses vœux ne sont pas acceptables par tous. J'ai lu diverses critiques de certains dirigeants de Terre-Neuve au sujet du montant recommandé et, en conséquence, le gouvernement doit étudier l'affaire bien à fond avant d'annoncer la ligne de conduite qu'il entend suivre.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): A titre de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, puis-je demander si nous devons en conclure que le gouvernement n'a pas l'intention d'y donner suite au cours de la présente session?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que je viens de dire. Il est certain que le gouvernement actuel a la responsabilité d'examiner à fond les vœux qui ont été formulés. Ces vœux, ne semblant pas rallier l'appui des dirigeants de Terre-Neuve, soulignent la nécessité qu'il y a pour le gouvernement d'étudier de nouveau à fond la question avant d'agir.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ DE SEMENCE—SUPPOSÉE RESTAURATION DES DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Peut-il nous préciser

la nature de la protestation qui a été formulée au gouvernement des États-Unis en ce qui concerne la remise en vigueur du droit de 10c. sur le blé de semence canadien entrant aux États-Unis? Le ministre peut-il nous dire quel a été le résultat de cette protestation et si le président des États-Unis opposera vraisemblablement son veto à cette augmentation?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir prédire ce que le président des États-Unis fera à cet égard. Nous étudions la question attentivement, mais aucune décision n'a été prise encore. Notre attitude est bien connue de nos amis américains et, en ce moment, je crois que la situation est suffisamment maîtrisée. Je ne puis donner de plus amples renseignements dans le sens que le voudrait mon honorable ami.

M. Argue: Une autre question. Le ministre peut-il nous dire si une protestation a été formulée? Le ministre dit que la question est à l'étude. Fait-on quelque chose de plus?

L'hon. M. Churchill: Eh bien, la question fait l'objet d'une étude très sérieuse. Mon honorable ami peut être assuré que le gouvernement prendra toutes les mesures qui s'imposent à cet égard.

PRÉSUMÉ FLÉCHISSEMENT DES EXPORTATIONS DE DENRÉES INTERDITES AUX PAYS COMMUNISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Commerce s'il sait que, d'après les journaux, le président du *Board of Trade* a annoncé à Londres hier, vraisemblablement à la Chambre des communes qu'on avait conclu à Paris un accord supprimant 63 genres de produits de la liste des articles dont la vente au monde communiste était interdite, et fournissant les détails à ce propos? Dans le cas de l'affirmative, informera-t-il la Chambre quels sont les détails de cet accord, afin que les exportateurs canadiens sachent aussi où ils en sont à cet égard?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai lu l'article qui a paru ce matin dans la *Gazette* de Montréal. C'est censé être le compte rendu d'un discours qu'a prononcé sir David Eccles sur ce sujet. J'ai fait examiner l'article, qui semble sensiblement exact du point de vue des produits qu'il énumère comme ayant été soustraits à la réglementation des matières d'importance stratégique. Je me propose d'exposer dans un jour ou deux la situation en ce qui concerne le Canada. A l'intention